

Canton électoral :

Bureau principal de canton
_____**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE ET DU PARLEMENT WALLON
DU 25 MAI 2014****Notification aux Présidents des bureaux de vote
où il est fait usage du vote automatisé.**
_____Le Président du bureau principal de canton à Madame, Monsieur,, Président
du bureau de vote.

Madame, Monsieur,

Dans votre canton électoral, les opérations électorales se dérouleront au moyen d'un système automatisé.

Par suite de l'automatisation du vote, les bureaux de dépouillement sont supprimés et la totalisation des votes de tout le canton pour les élections susmentionnées a lieu immédiatement dans mon bureau principal, situé à, rue, n°

Vous transporterez à mon bureau principal : les supports de mémoire (l'original et une copie) placés sous enveloppe distincte scellée, le procès-verbal ainsi que les autres enveloppes prévues. Hormis les supports de mémoire, il sera fait un seul emballage blanc de toutes les enveloppes blanches prescrites (1).

Les témoins qui ont siégé dans votre bureau de vote peuvent vous accompagner.

Immédiatement après le scrutin, l'urne scellée sera remise, par vos soins (ou par l'assesseur ou le secrétaire désigné par vous), contre récépissé dont le modèle figure en annexe, au responsable désigné par la commune qui se trouvera à, rue, n°

Fait à, le 2014.

Le Président,

A

Président du bureau de vote

rue, n°

à

(1) _____ Dans les bureaux de vote automatisé, le Président apportera également les 2 disquettes vertes.

Collège électoral français
Canton électoral :
Commune :

ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE ET DU PARLEMENT WALLON
DU 25 MAI 2014

Récépissé remis en échange de l'urne électronique.

Le(la) soussigné(e), (nom, prénom et fonction)
.....

.....

délégué(e) par le collège des bourgmestre et échevins de, atteste par la

présente avoir reçu des mains de

Président (secrétaire, secrétaire adjoint ou assesseur) (1) du bureau de vote n°, accompagné(e) de.....

..... (témoins),

l'urne électronique scellée contenant les cartes magnétiques des élections susmentionnées, ainsi que l'enveloppe contenant les cartes magnétiques non employées.

Le délégué de l'administration
communale,

(1) - Biffer les mentions inutiles.
- Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).